

FINDEV

Société à responsabilité limitée au capital de 500.000,00 euros

Siège social : 45 rue de Lévis – 75017 PARIS

RCS PARIS – 837.499.482

(la « **Société** »)

**ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES
DES ASSOCIES EN DATE DU 30 MARS 2026**

Les soussignés,

- Monsieur Antoine **SALAMÉ**,
- Monsieur Charles **SALAMÉ**,
- Monsieur Paul **SALAMÉ**,
- Madame Mathilde **SALAMÉ**,

Seuls associés de la Société (les « **Associés** ») détenant les CINQUANTE MILLE (50 000) parts sociales composant l'intégralité du capital social de la **Société**, statuant par voie d'acte sous seing privé conformément à l'article 21.1 des statuts, ont pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
2. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social ;
3. Modification de l'article 4 des statuts relatif au siège social ;
4. Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

Les **Associés décident** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises et déclarent qu'ils ont pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à l'adoption des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

DEUXIEME DECISION

Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social

Paraphe


Initial


Les Associés,

Décident de modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social en y ajoutant le paragraphe suivant :

« La participation dans toutes opérations financières, en ce compris la souscription d'emprunt(s), pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société.

La constitution par la Société de garantie(s), en ce compris toute(s) sûreté(s), pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société (et notamment, sans que cela soit limitatif, le cautionnement, nantissement, hypothèque, privilège de prêteur de deniers etc.) »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

TROISIME DECISION

Modification de l'article 4 des statuts relatif au siège social

Les Associés,

Décident de modifier le siège social qui sera désormais fixé à PARIS (75016) 19 rue Singer ;

Décident en conséquence de modifier l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social comme suit :

« Le siège social est fixé à : PARIS (75016) 19 rue Singer »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Les Associés **décident** de donner tous pouvoirs à tout porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent acte pour accomplir auprès du greffe du tribunal de commerce compétent tous dépôts et formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra, et notamment à YOLAW SAS – LEGALSTART PRO.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

Paraphe
AS

Initial
AS

Signed by:
Antoine Salamé
BF5600161BBB444...

Signé par :
Adèle
76B4C8E397B9402...

Monsieur Antoine Salamé
*Agissant en sa qualité de gérant, d'associé et
de représentant des associés mineurs,*

Madame Adélaïde Salamé *Agissant en sa
de représentante des associés mineurs,*